

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 septembre 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 septembre 2005, à 19h30, dans la salle du Conseil de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Léon DIETSCH, Maire de Spicheren.

Membres en exercice	23
Membres présents	17
Membres absents excusés	06
Nombre de procurations	02
Nombre de suffrages	19

Procurations : - Jean-Marie WEIDEN pour Clément METZINGER
- Jean-Claude WOLFF pour Jean JUNG

Absents excusés : - Paul BALANDRAS
- Jean-Charles GIOVANELLI
- Brunhilde HÜBSCHER
- René NIZIOLEK

ORDRE DU JOUR

1. Adoption des P.V. des C.M. du 24 juin et du 7 juillet 2005
2. Acceptation de recette
3. Attribution du marché "Hangar de stockage-bois"
4. Attribution du marché de matériel roulant
5. Indemnisation des terrains communaux pour l'élargissement du CD 32c
6. Subvention au F.S.L.
7. Lancement du marché "Impasse des Champs"
8. Lancement du marché "Rue des Hauteurs"
9. Déclassement d'une parcelle et échange de terrain
10. Commission consultative de la chasse
11. Rapport sur le service de l'eau
12. Rapport sur le service de l'assainissement
13. Avenant à la rue de la Libération - Fontaine
14. Achat d'une estrade à éléments mobiles (praticables)
15. Demande de subvention pour le fonctionnement de l'école biculturelle
16. Subvention à l'Amicale du personnel communal
17. Déclarations d'intention d'aliéner (D.I.A.)
18. Vente de terrains
19. Révision du P.O.S. en P.L.U.: sursis à exécuter
20. Paiement de factures diverses
21. Informations diverses

1. Adoption des procès-verbaux des séances des 24 juin et 7 juillet 2005

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des réunions des 24 juin et 7 juillet 2005 après avoir procédé aux modifications suivantes :

Séance du 24 juin 2005

Point 2 : Le Conseiller Pascal MARQUIS demande de faire figurer dans le procès-verbal l'intégralité de son intervention, à savoir:

« Pascal MARQUIS déplore que la réception du chantier de l'impasse des Vosges n'ait donné lieu à aucune réserve. En effet, à l'origine de la création de ce lotissement, la Commune, consciente de la nature argileuse de la zone, avait fait inscrire dans le cahier des charges du lotisseur certaines contraintes de bon sens :

- capter les eaux de ruissellement en amont par un fossé artificiel qui fut créé pour l'occasion.
- amener ces eaux au bas du talus dans un second fossé existant, afin de les contenir le plus longtemps possible dans cette zone humide pour qu'elle ne s'assèche pas.

Ces « contraintes » auraient permis de drainer les eaux excédentaires vers le « Talweg naturel ».

Le fossé naturel ayant été comblé, les eaux de ruissellement, terminant fatalement dans l'assainissement, portent préjudice à l'environnement par l'apport d'énormes quantités d'eau directement dans la rivière située en aval, privant ainsi la nappe phréatique d'apports non négligeables.

De plus, l'assèchement de cette zone contribue à augmenter le risque de problèmes structurels aux maisons d'habitation que pourrait provoquer un épisode caniculaire prolongé. A contrario, des pluies diluviennes pourraient y provoquer d'importantes inondations.

L'intention de mettre en place une servitude de passage pour y gérer les eaux semble être une bonne idée mais au vu de l'existant, tout aménagement paraît assez improbable, voire illusoire.»

Point10 : Dernière ligne, ajouter : *"au budget supplémentaire."*

2. Acceptation de recette

Le Conseil Municipal
autorise

le Maire à encaisser un chèque de 7 €(sept euros) en règlement de part sociale détenue par la Commune sur le compte titres N° 37655620020 à la Caisse d'Epargne de Lorraine.

3. Attribution des 2 lots du marché "Hangar de stockage-bois"

Pour la construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois destinées au chauffage de la Mairie, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 17 août 2005, a décidé de retenir les entreprises suivantes dont les offres sont de même valeur technique et économiquement les plus avantageuses.

- **Lot n° 1 : gros œuvre** (estimation : 84 230,45 €H.T.)

SO.GE.BAT (S.G.B.) : 66 566,22 €H.T.

- **Lot n° 2 : charpente – couverture** (estimation : 22 195,17 €H.T.)

AREND : 17 000 €H.T.

Montant estimatif des 2 lots : 106 425,62 €H.T.

Montant des offres retenues : 83 566,22 €H.T.

L'entreprise SO.GE.BAT. s'engage à commencer les travaux vers le 15 septembre et les achever fin octobre 2005.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 17 voix pour et 2 abstentions,

d'autoriser le Maire à signer les ordres de service et tous actes nécessaires à la réalisation de ce marché, dans le cadre des montants indiqués.

4. Attribution du marché pour l'achat de matériel roulant et d'équipements divers

Après avis de la Commission des Travaux, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 30 août 2005, a décidé de retenir les entreprises suivantes pour l'attribution du marché à procédure adaptée pour l'achat

- d'un camion de 3,5 tonnes (lot n° 1)
- d'un tracteur 60 CV avec chargeur, débroussailleuse, lève-palette, saleuse, balayeuse et lame de déneigement (lot n° 2) :

- **Lot n° 1 : camion – reprise ancien camion**

IVECO Hauconcourt : 26 000,00 €H.T. (34 684,00 €T.T.C.)

- **Lot n° 2 : tracteur + équipements – reprise ancien tracteur**

FABERT : 58 065 €H.T. (69 445,74 €T.T.C.)

Montant total des offres retenues : 84 065,00 €H.T. (100 541,74 €T.T.C.)

L'ensemble des 2 lots représente un dépassement de 541,74 € sur la ligne budgétaire prévue. La régularisation se fera par une décision modificative lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'autoriser le Maire à signer les ordres de service et tous actes nécessaires à la réalisation de ce marché, dans le cadre des montants indiqués.
- d'étudier cependant encore plus en détail le devenir de l'ancien tracteur en Commission des Travaux.

5. Indemnisation des terrains communaux pour l'élargissement de la R.D. 32^c

La Commune possède plusieurs parcelles dans le secteur des Hauteurs de Spicheren concerné par le projet d'élargissement de la R.D. 32^c. Le Département propose l'indemnisation suivante :

Sol et peuplement (parcelles n° 169 et 239/25)	939,00 €
562 m ² X 0,36 €/le m ² (parcelle n° 45/150)	202,32 €
404 m ² X 0,12 €/le m ² (parcelles n° 246/30 - 238/22 et 314)	48,48 €
Indemnité de rempli : 5%	59,49 €
Chemin (n° 22) à l'euro symbolique	1,00 €
TOTAL	1 250,29 €

Vu la situation des terrains en question,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- de donner son accord sur l'offre d'indemnisation proposé par le Département
- d'autoriser le Maire à signer tout acte de vente ou autre concernant l'aliénation de ces parcelles.
- de demander au Maire de négocier la reprise par la Commune des délaissés créés par le nouveau tracé de la R.D. 32^c à hauteur de la Grande Croix du Souvenir Français.

- *Par ailleurs, il est demandé au Maire de faire un courrier au Conseil Général pour lui faire part de l'inquiétude de la population, à l'approche de l'hiver, quant aux conséquences des remontées d'eau sur la chaussée de la R.D. 32 au Schalkental.*

6. Subvention au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.)

Le F.S.L. (anciennement GIPDAL) accorde des aides financières à des personnes qui se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement :

- du loyer, des charges et des frais d'assurance locative,
- des fournitures d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le soutien financier des communes est indispensable pour répondre aux besoins des familles en difficulté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

- d'adhérer au F.S.L.
- de verser 0,23 € par habitant comme participation financière de la Commune, à inscrire au budget supplémentaire, soit la somme de 767,05 € (3335 habitants X 0,23 €)

7. Lancement du marché "impasse des champs"

L'aménagement de cette rue comprend :

- la réfection de la chaussée avec création d'un trottoir côté pair
- l'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, télédistribution).

La rue sera également alimentée en gaz naturel.

Les réseaux d'assainissement et d'eau ont été vérifiés et ne nécessitent pas de travaux.

Les riverains ont été informés lors d'une réunion qui s'est tenue en mairie le 7 mai 2005.

Concernant l'éclairage public, des lampadaires identiques à ceux de la rue de la Carrière seront mis en place.

Estimation totale des travaux : 212 182,00 €H.T.

Yves OBERTIN et Alain WEISLINGER déclarent qu'ils voteront contre le projet, compte-tenu que la Commission des Travaux a été insuffisamment informée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 16 voix pour, 2 contre et 1 abstention

d'autoriser le Maire ou son représentant (P.R.M.) à lancer le marché et à signer tout document s'y rapportant.

Par ailleurs, à la demande d'un membre de l'opposition, le Maire rappelle la situation financière de la Commune, le montant des investissements en cours, l'état de la trésorerie et de la dette.

8. Lancement du marché "rue des Hauteurs"

Il s'agit d'enfouir les réseaux secs sur le secteur compris entre la rue des Montagnes et le restaurant WOLL.

C'est un marché obligatoirement séparé pour être en accord avec les projets EDF-GDF (moyenne tension et gaz) et ceux du Département concernant la voirie.

Par le passé, la Commune avait déjà fait poser des gaines lors des travaux de création du trottoir.

Il reste à enfouir, sur toute la longueur (760 m), les réseaux de téléphone, de télédistribution et d'éclairage public. Ce dernier sera assuré par des lampadaires dont le modèle a été choisi par la Commission des Travaux.

Montant estimatif des travaux : 163 508,50 €H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire ou son représentant (P.R.M.) à lancer le marché, à le négocier et à signer tout document s'y rapportant.

9. Déclassement d'une parcelle et échange de terrain

Lors de la mise en vente par Monsieur René WEBER de l'immeuble sis à SPICHEREN 4, rue de la Paix, il s'est avéré que l'espace vert se trouvant entre la maison et la rue Saint Laurent, quoique délimité par un muret, appartient à la Commune de Spicheren.

En effet, cette parcelle cadastrée section 2 n° 412 avec 0,29 are est incluse dans le domaine public de la Commune.

Monsieur René WEBER souhaiterait acquérir cette parcelle et propose en contre-échange une parcelle de terre dont il est propriétaire sise à la Kleinwitz, cadastrée section 2 n° 166 avec 0,77 are.

Le Conseil Municipal consent à cette opération.

En conséquence, afin que la Commune puisse réaliser cette opération,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité

- de déclasser la parcelle section 2 n° 412 du domaine public de la Commune dans le domaine privé et d'engager toute procédure dans ce sens, cette parcelle n'ayant pas d'intérêt pour la Commune,
- d'échanger la parcelle section 2 n° 412 avec la parcelle section 2 n° 166 sur la base d'une valeur de 616 € de part et d'autre, sans versement de soulte, les frais étant à la charge de M. WEBER,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte d'échange.

10. Commission consultative de la chasse

Le renouvellement du bail de la chasse, s'il est réalisé de gré à gré, devrait être signé avant le 1^{er} novembre 2005. D'ici là, les propriétaires de terrains devront avoir été consultés. Aussi,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide

- d'autoriser le Maire à lancer la consultation auprès de tous les habitants possédant des terrains dans la commune
- de demander au Maire de réunir la Commission Consultative de la Chasse qui entendra les explications et projets des 2 adjudicataires actuels intéressés par le renouvellement de leur bail, ce qui permettra, par la suite, au Conseil Municipal, lors d'une prochaine séance, de prendre une décision en connaissance de cause.

11. Rapport sur le prix de l'eau et la qualité des services pour l'exercice 2004

• Présentation générale du Service

La Communauté d'Agglomération de Forbach *Porte de France* a délégué à VEOLIA Générale des Eaux, par traité d'affermage du 2 juillet 1998, la production, le traitement et la distribution publique d'eau potable à 19 communes de la Communauté dont Spicheren.

• Indicateurs techniques

Points de prélèvements

L'eau distribuée sans traitement au village et dans la quartier Sud de La Brême d'Or est d'origine souterraine et provient des forages au grès "Clément Collowald" à Etzling et Pfisterquelle à Behren. Le quartier Nord de La Brême d'Or est alimenté par ENERGIS via Petite-Rosselle (eau venant d'Allemagne).

Qualité de l'eau

Nombre d'analyses bactériologiques non conformes : 0

Nombre d'analyses physico-chimiques non conformes : 1

- **Indicateurs financiers**

Prix de l'eau : augmentation de 6,35 % par rapport à 2003 (pour une consommation annuelle moyenne de 120 m³ hors assainissement)

Travaux réalisés en 2004 à Spicheren (à la charge de la Communauté) :

- *renforcement de la conduite de la rue des Hauteurs*
- *rue de la Libération reprise de 16 branchements*
- *travaux au château d'eau enterré*

Prévisions 2005 : - remplacement de la conduite et des branchements, rue d'Alsting

- alimentation depuis Sarrebruck pour le secteur Nord de La Brême d'Or

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport présenté par le Maire.

12. Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement

- **Présentation générale du service**

La Communauté d'Agglomération a la compétence des collecteurs de transport et des stations d'épuration.

Le secteur SIMBACH regroupant les communes d'Alsting et de Spicheren (hors La Brême d'Or), soit 4 750 habitants, dispose d'un collecteur communautaire de 6 500 ml raccordé sur la station d'épuration de SARREBRUCK-BREBACH.

Les eaux usées du secteur Nord de La Brême d'Or sont pompées sur le réseau d'assainissement de Stiring tandis que celles du secteur Sud s'écoulent, après assainissement individuel, vers Sarrebruck.

- **Prix de l'assainissement**

- Redevance communautaire : 0,75 €/m³ d'eau
- Redevance communale : 0,55 €/m³ d'eau

Augmentation de 4,4% par rapport à 2003 (pour une consommation d'eau annuelle de 120 m³).

Le prix du m³ d'eau, en conséquence, hors abonnement, au 1^{er} janvier 2005 s'élève à : 3,5548 €. Si on inclut l'abonnement, le m³ d'eau, toutes taxes comprises, revient à 3,75 €

Ce prix devrait inciter chacun à ne pas gaspiller l'eau!

- **Immobilisations et investissements**

Travaux 2004 :

- Contrat d'entretien des canalisations et ouvrages du SIMBACH
- Assainissement du quartier du Breitenbrunnen
- Travaux communaux divers

Prévisions 2005 :

- Télégestion des ouvrages du SIMBACH vers la S.T.E.P. de KERBACH
- Début des travaux d'assainissement de La Brême d'Or

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport présenté par le Maire.

13. Avenant à la rue de la Libération – Fontaine

L'ensemble du programme de travaux dans ces rues n'a pas fait l'objet d'un surcoût financier.

Par contre, en raison de l'ancienneté de cette voirie (c'est autour de ces rues qu'est né le village), les travaux ont dépassé le délai initialement imparti. En effet, en plus des intempéries, le chantier a été arrêté aussi pour refaire les branchements eau (à la charge de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France) sur lesquels on avait constaté d'importantes fuites. Enfin, il a fallu coordonner les travaux E.D.F. qui souhaitait profiter des travaux pour mettre en place un câble M.T. (20 000 volts) et dont les retours d'accord pour la basse tension se sont fait attendre.

En conséquence, il y aurait lieu de prolonger le délai de l'ensemble des lots du chantier jusqu'au 25 juillet 2005.

Par ailleurs, certaines adaptations au chantier, mais prévisibles initialement, ont nécessité un bordereau de prix supplémentaires pour l'ensemble des lots, sans toutefois toucher à l'économie du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'autoriser le Maire à signer un avenant pour chacun des lots, tant pour le bordereau des prix que pour la prolongation des délais jusqu'au 25 juillet 2005.

14. Achat d'une estrade à éléments mobiles (praticables)

La Commission des Associations, lors de réunion du 8 septembre 2005, a donné un avis favorable à l'achat de 10 podiums universels Mefran au prix unitaire de 315 € et d'un chariot au prix de 384 €

Chaque structure de 2 X 1m, entièrement en aluminium, destinée à un usage intérieur, est réglable en hauteur (5 positions : 0,20 – 0,40 – 0,60 – 0,80 – 1 m)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, à l'unanimité,

d'autoriser le Maire à faire l'acquisition de 10 podiums universels Mefran au prix de 315 € l'unité et d'un chariot à 384 €

15. Demande de subvention pour le fonctionnement de l'école biculturelle dite transfrontalière

a. Au conseil Régional

Notre Commune, qui fait frontière avec Sarrebruck, compte encore une majorité de population parlant un patois germanique, un atout qui mériterait d'être développé avec l'apprentissage de la langue allemande à l'école de façon plus conséquente. Par ailleurs, nous avons 5km de frontière avec l'Allemagne et nous comptons actuellement sur la Commune 702 Allemands, dont les enfants ne s'intègrent pas vraiment dans la vie sociale du fait de la barrière de la langue avec les autochtones.

Face à cette situation ; depuis plusieurs années, un projet de création d'une école bi-nationale est en cours.

Après maintes rencontres avec les responsables de l'Education Nationale et leurs homologues allemands, le projet vient enfin de voir le jour pour 2 classes d'école maternelle (4 ans et 5 ans) avant de se poursuivre en 2006 en C.P.

Pour la mise en place de cette nouvelle structure, l'Education Nationale impose à la Commune une « Kindererzieherin », une locutrice native dont le traitement et les charges sont entièrement à la charge de la Commune.

Dans notre Département, dans notre région minière si cruellement touchée par le chômage, cette initiative d'école bi-nationale ne peut être qu'un plus non négligeable pour sortir de cette spirale. Cette initiative, qui ne devrait pas rester isolée, constituera un nouvel atout pour notre Région, pour notre Département, pour notre Bassin Houiller.

Aussi serait-il souhaitable de solliciter le soutien des différentes instances élues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

de solliciter une aide financière pour le fonctionnement de son école bi-nationale auprès du Conseil Régional.

b. Au Conseil Général

Notre Commune, qui fait frontière avec Sarrebruck, compte encore une majorité de population parlant un patois germanique, un atout qui mériterait d'être développé avec l'apprentissage de la langue allemande à l'école de façon plus conséquente. Par ailleurs, nous avons 5km de frontière avec l'Allemagne et nous comptons actuellement sur la Commune 702 Allemands, dont les enfants ne s'intègrent pas vraiment dans la vie sociale du fait de la barrière de la langue avec les autochtones.

Face à cette situation ; depuis plusieurs années, un projet de création d'une école bi-nationale est en cours.

Après maintes rencontres avec les responsables de l'Education Nationale et leurs homologues allemands, le projet vient enfin de voir le jour pour 2 classes d'école maternelle (4 ans et 5 ans) avant de se poursuivre en 2006 en C.P.

Pour la mise en place de cette nouvelle structure, l'Education Nationale impose à la Commune une « Kindererzieherin », une locutrice native dont le traitement et les charges sont entièrement à la charge de la Commune.

Dans notre Département, dans notre région minière si cruellement touchée par le chômage, cette initiative d'école bi-nationale ne peut être qu'un plus non négligeable pour sortir de cette spirale. Cette initiative, qui ne devrait pas rester isolée, constituera un nouvel atout pour notre Région, pour notre Département, pour notre Bassin Houiller.

Aussi serait-il souhaitable de solliciter le soutien des différentes instances élues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

de solliciter une aide financière pour le fonctionnement de son école bi-nationale auprès du Conseil Général.

c. A la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

Notre Commune, qui fait frontière avec Sarrebruck, compte encore une majorité de population parlant un patois germanique, un atout qui mériterait d'être développé avec l'apprentissage de la langue allemande à l'école de façon plus conséquente. Par ailleurs, nous avons 5km de frontière avec l'Allemagne et nous comptons actuellement sur la Commune 702 Allemands, dont les enfants ne s'intègrent pas vraiment dans la vie sociale du fait de la barrière de la langue avec les autochtones.

Face à cette situation ; depuis plusieurs années, un projet de création d'une école bi-nationale est en cours.

Après maintes rencontres avec les responsables de l'Education Nationale et leurs homologues allemands, le projet vient enfin de voir le jour pour 2 classes d'école maternelle (4 ans et 5 ans) avant de se poursuivre en 2006 en C.P.

Pour la mise en place de cette nouvelle structure, l'Education Nationale impose à la Commune une « Kindererzieherin », une locutrice native dont le traitement et les charges sont entièrement à la charge de la Commune.

Dans notre Département, dans notre région minière si cruellement touchée par le chômage, cette initiative d'école bi-nationale ne peut être qu'un plus non négligeable pour sortir de cette spirale. Cette initiative, qui ne devrait pas rester isolée, constituera un nouvel atout pour notre Région, pour notre Département, pour notre Bassin Houiller.

Aussi serait-il souhaitable de solliciter le soutien des différentes instances élues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

de solliciter une aide financière pour le fonctionnement de son école bi-nationale auprès de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

16. Subvention à l'Amicale du personnel communal

Pour ses interventions concernant l'aide sociale,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'autoriser le Maire à verser 200 € à l'Amicale du personnel communal.

17. Déclarations d'intention d'aliéner

Au cours des mois de juillet et d'août, des déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en Mairie.

Les membres de la Commission de l'Urbanisme qui se sont réunis le 7 septembre 2005 ont émis un avis défavorable à l'exercice du droit de préemption de la Commune sur les parcelles suivantes :

- section 2 n° 345
- section 2 n° 642 et 643
- section 1 n° 121, 122, 127

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

d'autoriser le Maire à renoncer au droit de préemption de la Commune sur les parcelles susvisées.

18. Vente de terrains

Vu les demandes formulées par au moins 2 sociétés pour acquérir des parcelles dans la zone artisanale du Heckenallmend,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide

- d'autoriser le Maire à vendre les parcelles cadastrées section 6 n° 313/65 de 35,41 ares et section 6 n° 314/65 de 21,51 ares au prix de 610 €/l'are
- de solliciter M. Louis BOUSCH pour qu'il cède également les parcelles cadastrées section 6 n° 342 et 344 de 9,51 ares chacune.

19. Révision du P.O.S. en P.L.U. : sursis à exécuter

Vu la délibération en date du 28 mai 2004 prescrivant la révision du P.O.S. en P.L.U.,

Vu la délibération en date du 24 juin 2005 associant les personnes publiques à la révision du P.O.S. en P.L.U.,

Considérant qu'il est possible, à partir de la prescription de la révision du P.O.S. en P.L.U., de surseoir aux demandes d'autorisation de sols si les constructions ou opérations sont de nature à compromettre ou à rendre plus onéreux l'exécution du nouveau plan,

Considérant que le projet de révision, qui sera présenté à une prochaine réunion du Conseil Municipal et ensuite à la population, est suffisamment avancé,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide, par 14 voix pour, 1 contre et 4 abstentions,

- d'autoriser le Maire à surseoir aux demandes d'autorisations de sols si elles concernent la construction d'immeubles :
 - de plus de 4 logements
 - en 2^{ème} ligne par rapport à l'alignement des constructions le long de la rue,
 - au-delà d'un recul de 40 ml par rapport à la voie de circulation
- d'autoriser le Maire à appliquer, dans l'actuelle zone UA, pour les nouvelles constructions, les mêmes contraintes en matière de stationnement de véhicules que dans les autres zones U.

20. Paiement de factures diverses

Le Conseil Municipal autorise le Maire à payer, en Section d'Investissement, les factures suivantes :

FOURNISSEUR	DATE DE LA FACTURE	MONTANT DE LA FACTURE	UTILITE
APS BERWALD	31/07/05	367,56 €	Achat transpalette et diable
AFFICHES DU MONITEUR	12/08/05	150,89 €	Avis public d'appel à la concurrence pour achat matériel roulant
REPUBLICAIN LORRAIN	16/08/05	172,70 €	Avis public d'appel à la concurrence pour achat matériel roulant
SICLI	26/08/05	529,96 €	Achat d'extincteurs pour la salle polyvalente
AFFICHES DU MONITEUR	15/07/05	141,80 €	Avis public d'appel à la concurrence pour construction du hangar bois
REPUBLICAIN LORRAIN	18/07/05	181,79 €	Avis public d'appel à la concurrence pour construction du hangar bois

21. Informations diverses

- **Rentrée scolaire**

L'école maternelle garde ses 3 classes, le blocage administratif ayant été levé suite à la transformation de l'école en école bilingue dite transfrontalière.

- **Travaux**

- Les travaux concernant le réseau d'eau, rue d'Alsting, prendront fin d'ici le 19 septembre 2005
- Rue des Quatre-Vents : les gaines destinées à recevoir les câbles de la moyenne tension sont posées; il restera à poser les pavés du trottoir
- Réception sans réserves des travaux d'assainissement du quartier du *Breitenbrunnen* le 8 septembre 2005 ; désormais, les eaux usées de ce secteur se déversent par pompage dans le réseau d'assainissement de la rue des Hauteurs, via la rue du 6 août.

- **Parcours de santé**

Les panneaux pédagogiques seront mis en place incessamment

- **Sortie en forêt pour les membres du Conseil Municipal**

Le dimanche 9 octobre 2005, de 10h à midi avec le nouveau garde-forestier.

- **Présentation du film *Spicheren 1870 – 2005 des mémoires aux frontières***

couronnement de l'étude du Centre de Recherche sur les Médias de l'Université de Metz intitulée "*Sites historiques et dispositifs de commémoration : des équipements d'apprentissages et de transmission d'une mémoire locale* "

Mercredi 28 septembre 2005 à 20h, salle associative de la Mairie.

Les acteurs de la transmission de la mémoire locale, les membres du Conseil Municipal, l'équipe de tournage, les auteurs de l'étude ainsi que les représentants de la Région qui a financé la réalisation du film seront invités à cette soirée agrémentée d'un petit buffet.

- **10^{ème} anniversaire du Bon Accueil**

Jeudi 6 octobre 2005

- **Repas des Anciens : 11 septembre 2005.**

Il est fait appel au sens du bénévolat des conseillers pour faire de cette journée une vraie fête à l'intention de nos concitoyens de plus de 70 ans.